Association LAGUNGARRI
APE de l'école publique de Guéthary, organise un

VIDE-GRENIER

Dimanche 28 avril 2019 de 8h30 à 18h

au fronton de Guéthary

TARIF

L'emplacement pour les exposants est au prix de **12 € les 3 mètres linéaires (ou 15€ avec table/chaise)**. Une buvette/restauration rapide sera tenue par les membres de l'association (emplacements et bénéfices au profit des enfants de l'école publique de Guéthary).

L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

INSCRIPTION

Afin d'enregistrer votre inscription définitive merci de retourner :

- **la fiche d'inscription dûment complétée**, que vous trouverez ci-joint
- la **photocopie recto-verso** de votre pièce d'identité (CI, Passeport, DNI)
- votre **règlement** (espèces, virement ou chèque libellé à l'ordre de **Lagungarri)**.

avant le 19 avril 2019.

Aucune inscription ne sera validée sans réception du dossier complet.

Dossier à retourner :

- **A la mairie (banette Beti Ari)**
- **Dans la boîte aux lettres de l'école**
- **Par mail (avec paiement par virement - RIB sur demande)**
- **Par courrier :**

APE LAGUNGARRI – École Uhanderea

737 Chemin du Trinquet – 64210 GUETHARY

La Présidente

Association des parents d'élèves LAGUNGARRI

École Uhanderea - 737 chemin du trinquet – 64210 GUÉTHARY

lagungarri@gmail.com / Tél : **05 59 26 57 83** (demander BETI ARI) ou **06 85 40 35 29**

VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 28 avril 2019
SUR LE FRONTON DE GUETHARY

Règlement intérieur (à conserver)

Article 1 : L'association Lagungarri est organisateur du **vide-grenier de l'école se tenant sur le fronton de Guéthary le 28 avril 2019 de 8H30 à 18H**. **L'accueil des exposants débute à 7H30.**

Article 2 : **Toute inscription sera effective** à réception **du règlement (**par **chèque** à l'ordre de l'association **Lagungarri**, **espèces** ou virement**,** RIB sur demande**) de la photocopie de la pièce d'identité** et de **la fiche d'inscription dûment signée**. Toute dossier incomplet ne sera pas validé.

Article 3 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription.

Article 4 : Les exposants devront s'installer obligatoirement avant 8H30. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué le matin même. **Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide- grenier.** *Les véhicules seront autorisés à rentrer sur le fronton le temps du déchargement mais devront être ressortis avant 8H30 pour l'ouverture. Le ré emballage ne sera autorisé qu'à partir de 18H, ceci par respect envers les visiteurs.*

Article 5 : **ANNULATION** : L'équipe organisatrice se réserve le droit d'**annuler la manifestation en cas de mauvais temps, la veille de l'événement**. Un remboursement sera alors effectué. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'exposant**.

Article 6 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 9 : **Les exposants s'engagent à ne mettre en vente que des objets anciens ou d'occasions. Les stands de jeux, jouets neufs pour les enfants, vêtements neuf, outillages neuf, etc.… sont rigoureusement interdits, la manifestation n'est pas ouverte aux professionnels.**

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment un exposant qui ne respecterait pas le règlement ou qui, par son comportement sur le lieu du vide-grenier pourrait nuire au bon déroulement de cette manifestation.

Article 11 : Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident, vol, ou autre.

Article 12 : Chaque exposant apportera son matériel : tables, chaises, tréteaux parasol… (sauf si emplacement réservé avec table/chaise)

Article 13 : Les objets qui restent invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre à la décharge.

Article 14 ***:*** **Ce règlement est remis à chaque exposant. Il ne pourra pas être méconnu.**
code pénal : Article R321-9 : le registre tenu à l'occasion de cette manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre : pour les participants non-professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Association des parents d'élèves LAGUNGARRI

École Uhanderea - 737 chemin du trinquet – 64210 GUÉTHARY

lagungarri@gmail.com **/** Tél : **05 59 26 57 83** (demander BETI ARI) ou **06 85 40 35 29**

FICHE D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIER DIMANCHE 28 avril 2019 - GUETHARY

(à retourner avant le **19 avril 2018**)

LA RESERVATION NE SERA VALIDEE QU'A RECEPTION DU <u>DOSSIER COMPLET</u>

Nom : …… **Prénom :** ……..

Adresse : ……..……

CP : …… **Ville :** ……..……

email : …….. **Téléphone :** ……..

N° PIECE IDENTITE (CI, Passeport, DNI) ……

délivrée le : …… **à :**……..

Objets proposés à la vente :……

EMPLACEMENT(S)*	TARIF	QTE	Total
VIDE	12€	_____	_____ €
avec TABLE et CHAISE	15€	_____	_____ €
TOTAL * *emplacements **3m de long** sur environ 2m de profondeur. (table : 2m x 1m)*			_____ €

REGLEMENT : (entourer la mention)

CHEQUE BANCAIRE (ordre association Lagungarri).

ESPECES

VIREMENT (RIB sur demande)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je soussigné, exposant sur le vide-grenier se déroulant le dimanche 28 avril 2019 à Guéthary, ATTESTE SUR L'HONNEUR n'avoir pas participé, depuis le début de l'année en cours, à DEUX manifestations de même nature que la présente.

Fait à……..le…… Signature :

Association des parents d'élèves LAGUNGARRI

École Uhanderea - 737 chemin du trinquet – 64210 GUÉTHARY

lagungarri@gmail.com / Tél : **05 59 26 57 83** (demander BETI ARI) ou **06 85 40 35 29**